# Politique de numérotation de RingCentral

Dernière mise à jour : 15 Octobre 2019

L'utilisation des services vocaux et/ou de fax offerts par RingCentral est soumise à cette Politique de numérotation. Cette Politique de numérotation est intégrée à cet Accord et en fait partie.

Le Client peut obtenir auprès de RingCentral de nouveaux numéros à utiliser avec les Services, ou peut porter les numéros existants, soumis aux modalités ci-dessous.

## *I. Disponibilité des Numéros*

RingCentral met à disposition des numéros de téléphone à utiliser avec les services vocaux et de fax, que le client peut sélectionner et attribuer au Compte du Client. Le référencement d'un numéro comme disponible par RingCentral peut être erroné et ne constitue pas une représentation ou garantie que ce numéro est en réalité disponible pour cette attribution. Dans le cas où un numéro choisi n'est finalement pas disponible, RingCentral peut retirer ce numéro du Compte.

## *II. Portage de numéro*

A. Procédures de demande de portage de numéro.

Le Client doit garder son service actif afin de porter un numéro de téléphone vers RingCentral.

Afin de demander le portage d'un numéro de téléphone ou d'un numéro de fax dans un Compte, l'Administrateur de compte du Compte dans lequel vous souhaitez faire porter le numéro de téléphone ou de fax doit se connecter au Portail d'Administration de ce Compte, effectuer toutes les étapes et fournir toutes les informations requises dans le cadre de la procédure de demande de portage de numéro (qui peuvent inclure, sans s'y limiter, la fourniture d'une Lettre de l'Agence signée) ou autrement requises par RingCentral.

Pour porter plus de 100 numéros depuis le même compte de prestataire de services tiers vers un compte RingCentral, vous devez contacter le Service de Portage de Projet de RingCentral à l'adresse project.porting@ringcentral.com et

respecter ses instructions. Les demandes de portage sont traitées entre 8 heures et 17 heures, heure locale, du lundi au vendredi. Les demandes de portage en dehors des heures de travail seront traitées le lendemain, conformément aux pratiques du secteur.

B. Le processus de portage de numéro

Pour demander le portage vers un autre prestataire de services d'un numéro de téléphone ou de fax actuellement attribué à un Compte, vous devez suivre les instructions spécifiées par ce prestataire de services et fournir toutes les informations et l'assistance requises par le prestataire de services concerné, RingCentral ou tout autre tiers approprié. Pour effectuer le portage des numéros de téléphone dans ou hors d'un Compte, le Client doit fournir des informations spécifiques et détaillées à RingCentral et/ou à d'autres fournisseurs de services, et doit suivre les procédures imposées par d'autres fournisseurs de services ou RingCentral afin de se conformer à la loi et aux normes de l'industrie. Par conséquent, l'exécution d'une demande de portage de numéro peut dépendre de divers facteurs externes échappant au contrôle de RingCentral, parmi lesquels les retards causés par le Client et/ou d'autres fournisseurs de services.

C. Portages non autorisés depuis un compte

La loi oblige RingCentral à accéder à toute demande de portage valide. Les numéros de téléphone peuvent faire l'objet d'un portage hors d'un Compte en raison d'actes ou omissions de tiers et il peut être difficile, voire impossible, pour RingCentral de : (i) prévenir de tels portages ; (ii) récupérer les numéros portés depuis un Compte ; ou (iii) reporter ces numéros dans un Compte. RingCentral n'est nullement tenu responsable de tels portages.

D. Informations de portage exactes

Le Client déclare et garantit que toutes les informations fournies en relation avec une demande de portage de numéros vers ou depuis un compte ou vers ou depuis les Services RingCentral (notamment, sans s'y limiter, toute information ou déclaration dans une Lettre d'Agence) effectuée par le Client ou toute partie agissant en son nom ou sous ses ordres sont véridiques, exactes et à jour.

E. Respect des lois sur le portage par le Client

Le portage de numéros est soumis aux Lois sur les télécommunications et à d'autres Lois, et il peut être soumis à des conditions générales de tiers. Le Client et/ou une partie agissant au nom du Client ne doivent pas : (i) enfreindre une Loi

applicable ni n'entreprendre une action frauduleuse ou mensongère dans le cadre des demandes ou activités de portage ; (ii) effectuer ou faciliter l'« écrasement de ligne à tort » (slamming) ou le portage d'un numéro de téléphone ou de fax, le changement ou la tentative de changer le prestataire de services téléphoniques d'une partie sans avoir préalablement obtenu le consentement et les autorisations appropriés et requis ; ou (iii) violer les obligations contractuelles ou autres envers les prestataires de services ou autres tiers.

F. Libération de numéros

En cas de résiliation ou d'annulation du Compte, tous les numéros de téléphone associés au Compte qui n'ont pas été précédemment portés vers un autre prestataire peuvent être libérés. L'annulation de Lignes numériques peut entraîner la libération des numéros associés si ces numéros n'ont pas préalablement fait l'objet d'un portage vers un autre prestataire. Le Client est seul responsable de la collaboration avec un prestataire tiers pour effectuer le portage depuis un compte de n'importe quel numéro avant la résiliation ou l'annulation de son Compte ou de ses Services planifiés ou de toute ligne individuelle.

## *III. Publication d'un Numéro par le Client*

Tous les nouveaux numéros attribués sont provisoires jusqu'à la vérification de RingCentral et la confirmation du Client. Le Client ne doit pas rendre public, inscrire sur l'annuaire ou communiquer un numéro attribué au Compte, ni acheter ou investir dans des documents ou supports mentionnant ce numéro avant que le Client n'ait confirmé que ce ou ces numéros sont actifs et fonctionnent comme prévu. Voici une méthode de confirmation acceptable : tester ce numéro à partir d'un forfait de services autre que RingCentral et en vérifiant que les frais d'utilisation de ce ou ces numéros sont acceptables pour le Client.